

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 19 Novembre 2019

Présents : MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SAMBA Aubin, D'EXPORT Jonathan, ARNAUD Georges.

Absents excusés : Mme POLICON Marie Thérèse , MM. SUSSET Frédéric, MARNE Gustave.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21493009-CACHAN ASC CO / CA VITRY séniors D1.A du 17/11/19

Courriel du club de Cachan ASC CO du 15/11/19 (terrain impraticable) et de la ville de Cachan.

La commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21839089-OLYMP. PARIS ESPOIR 1 / BOISSY UJ 1 séniors D4.C du 17/11/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Boisy UJ 1

U18

N°21550685-CACHAN ASC CO / US VILLEJUIF U18 D2.B du 17/11/19

Courriel du club de Cachan ASC du 14/11/19 (Terrain impraticable) et de la ville de Cachan.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21551464-CFFPARIS / VITRY CA 2 U18 D3.C du 17/11/19

Lecture de la feuille de match. (Fermeture Parc de Choisy).

La commission enregistre le 1^{er} forfait du club de CFFParis (CF PV du 12/11/19)

N°21551462-AVENIR SPORTIF ORLY 1 / OLYMPIQUE CLUB IVRY 1 U18 D3.C du 17/11/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1er forfait de l'équipe d'Olympique Club Ivry 1.

N°21493130-ALFORTVILLE US 1 / RUNGIS US 1 U18 D1.A du 24/11/19

Courrier de l'US Rungis du 13/11/19 (Participation à la finale régionale de la Coupe Gambardella du 24/11/19).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer. Prévenir vos adversaires.

U16

N°21837942-LE PERREUX FR 2 / VILLENEUVE ST GEORGES FC 1 U16 D4.A du 17/11/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de Villeneuve st Georges FC 1.

N°21838124-CRETEIL LUSITANOS US5 / CHENNEVIERES SFC 1 U16 D4.C du 17/11/19

Courriel du club de Créteil Lusitanos US du 13/11/19 (Fermeture Parc de Choisy).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21837938-VILLENEUVE ST GEORGES FC 1 / VILLIERS ES 2 U16 D4.A du 03/11/19

Lecture de la feuille de match et du rapport de Villers ES du 06/11/19.

La Commission convoque pour le 26/11/19 à 18h00 :

M. le responsable de l'équipe

M. le capitaine de l'équipe

Présence indispensable.

U14

Courriel du Club de AVENIR SPORTIF D'ORLY du 15/11/19 U14 D5.A

La Commission prend note du changement de terrain de cette équipe pour toute la saison.

Les rencontres à domicile se dérouleront au stade Jean Mermoz, 12/14 avenue Marcel Cachin à ORLY.

Prévenir vos adversaires.

N°21592270-FRESNES AAS 2 / PARIS FC 3 U14 D4.A du 17/11/19

Courriel du club de Paris FC du 17/11/19 (Interdistrict U15F le même jour).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

Prévenir vos adversaires.

ANCIENS

N°22073063-ARSENAL AC 11 / TREMBLAY AJ 11 Anciens D4.B du 24/11/19

Courriers et accords des 2 clubs (via footclub) du 19/11/19.

La Commission enregistre le report de la rencontre au 19/01/20.

N°22073000-APSAP MEDIBALLES 11 / VILLENEUVE ST GEORGES PORTUGAIS 11 Anciens D4.A du 17/11/19

Courriers du club d' APSAP Médiballes et du club de Port. Villeneuve Saint Georges du 18/11/19 (Fermeture Parc de Choisy).

La commission enregistre le 1^{er} forfait du club d'APSAP Médiballes (CF PV du 12/11/19)

N°21548557-FC BRY 12 / FONTENAY US 11 Anciens D1.A du 17/11/19

Courriel du club de Bry FC du 14/11/19 + attestation de la Ville (Terrain impraticable)

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°22073067- TREMBLAY AJ 11 / CRETEIL UF12 Anciens D4.B du 01/12/19

Courriers et accords des 2 clubs (via footclub) du 19/11/19.

La Commission enregistre le report de la rencontre au 24/11/19.

N°21548751- IVRY DESPORTIVA VIMA 11 / CHOISY LE ROI AS 11 Anciens D4.A du 17/11/19

Courriers et accords des 2 clubs (via footclub) du 14/11/19. (Fermeture Parc de Choisy).

La Commission enregistre le report de la rencontre au 15/12/19.

N°21548572- VETERANS BONNEUIL 11 / CACHAN ASC CO 11 Anciens D1.A du 17/11/19

Courriel du club de Bonneuil du 13/11/19 (terrain fermé). (Fermeture Parc de Choisy).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

ANCIENS +45 ans

N°21785930-FC BRY 12 / THIAIS FC + 45 ans du 17/11/19

Courriel du club de Bry FC du 14/11/19 (Terrain impraticable)

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure.

Merci d'informer la Commission de la nouvelle date choisie par les deux clubs.

N°21785898- MAISONS ALFORT FC 13 / GOBELINS FC 14 + 45 ans D4.A du 01/12/19

Courriers et accords des 2 clubs (via footclub) du 13/11/19.

La Commission enregistre le report de la rencontre au 15/12/19.

ANCIENS +55 ans

22054869 – AMICALE CLUB 2000 / VILLEJUIF US +55 ans du 17/11/19

Courriel du Club de AMICALE CLUB 2000 du 17/11/19 (Terrain indisponible).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure.

Merci d'informer la Commission de la nouvelle date choisie par les deux clubs.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, **les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.**

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Le stade de « Georges Gosnat » est indisponible, **pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulées sur ces terrains.**

Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. **La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.**

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Du 21 décembre au 5 janvier inclus / Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.

Le club pourra demander une inversion des matchs après accord de leurs adversaires (via footclub) ou trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.

(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)